

**RAPPORT (2003) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

1. Le rapport ci-après est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et des décisions du Comité jusqu'au 31 octobre 2003.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu trois réunions ordinaires en 2003: les 2 et 3 avril, les 24 et 25 juin et les 29 et 30 octobre.¹ À la réunion d'avril, M. Paul Martin (Canada) a été désigné Président pour la période 2003-2004.
3. Conformément à la directive donnée par la Conférence ministérielle à sa quatrième Session², le Comité a poursuivi son programme de travail futur concernant la mise en œuvre de l'article 4 de l'Accord (équivalence).³ Le Comité est convenu de clarifications en ce qui concerne les paragraphes 5, 6 et 7 de la Décision sur la mise en œuvre de l'article 4 de l'Accord.⁴ Les discussions se poursuivent sur la nouvelle clarification proposée du paragraphe 5 de la Décision.⁵ En outre, ainsi qu'il a été décidé au titre du programme de travail futur, les Membres et les organisations ayant le statut d'observateur ont communiqué des renseignements sur leur expérience concernant l'équivalence au cours de chacune des réunions du Comité.
4. Le Comité a également poursuivi son examen de la mise en œuvre de l'Accord SPS et des préoccupations des pays en développement. À la réunion d'avril, le Comité a adopté, en principe, une proposition du Canada visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié, étant entendu qu'il conviendrait de préciser la procédure à suivre.⁶ Les discussions sur ce point se poursuivent.⁷ Lors des réunions qu'il a tenues au cours de l'année, le Comité a aussi examiné d'autres suggestions visant à prendre en considération les besoins spéciaux des pays en développement, parmi lesquelles des propositions de l'Égypte et du Mexique.⁸ En juin, le Comité a étudié les diverses

¹ Le rapport de la réunion d'avril est reproduit dans le document G/SPS/R/29 et son corrigendum, celui de la réunion de juin dans le document G/SPS/R/30 et son corrigendum, et celui de la réunion d'octobre sera distribué sous la cote G/SPS/R/31.

² WT/MIN(01)/17, paragraphe 3.3.

³ G/SPS/20.

⁴ La Décision figure dans le document G/SPS/19 et les clarifications convenues, dans les documents G/SPS/19/Add.1 et Add.2.

⁵ G/SPS/W/142.

⁶ G/SPS/W/127.

⁷ G/SPS/W/132/Rev.1 et G/SPS/W/141.

⁸ G/SPS/GEN/358, G/SPS/W/143 et G/SPS/W/136.

propositions concernant le traitement spécial et différencié que le Conseil général lui avait renvoyées le 20 mai 2003⁹ et a adopté un plan de travail pour l'examen ultérieur de ces propositions.¹⁰ À la suite des réunions de juin et d'octobre du Comité, le Président a fait rapport au Conseil général sur les progrès réalisés par le Comité SPS pour traiter les questions relatives au traitement spécial et différencié et à la mise en œuvre de l'Accord.¹¹

5. À ses réunions ordinaires, le Comité SPS a examiné un large éventail de problèmes commerciaux spécifiques, dont beaucoup concernaient des notifications particulières. Parmi les questions débattues figuraient, entre autres, les mesures prises en réponse aux poussées épidémiques de fièvre aphteuse, les mesures relatives à diverses maladies des volailles, les préoccupations concernant la teneur maximale en résidus de pesticides ou en contaminants, et les mesures affectant le commerce de la viande bovine, du poisson, des fruits frais et des produits génétiquement modifiés. Le Comité a également examiné un certain nombre de questions et préoccupations relatives à la mise en œuvre de la Loi des États-Unis sur le bioterrorisme et de la norme phytosanitaire internationale applicable aux matériaux d'emballage en bois. Les problèmes commerciaux spécifiques évoqués au Comité en 2003 seront résumés dans la quatrième version révisée du document G/SPS/GEN/204.

6. Plus de 650 notifications ont été présentées conformément à l'Accord SPS au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2003, ce qui porte à plus de 3 600 le nombre total de notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Parallèlement à sa réunion ordinaire d'octobre, le Comité a tenu une réunion extraordinaire sur le fonctionnement des points d'information. Au cours de cette réunion, les discussions ont porté essentiellement sur les problèmes auxquels les Membres étaient confrontés pour assurer le fonctionnement effectif de leurs points d'information nationaux et sur les moyens de surmonter ces difficultés.¹² Les renseignements fournis lors de la réunion extraordinaire, les réponses au questionnaire distribué avant la réunion concernant le fonctionnement des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications¹³, ainsi que les documents communiqués par plusieurs Membres¹⁴, seront utilisés par le Secrétariat pour définir quelques modèles de meilleures pratiques qui pourront aider les pays en développement.

7. Le Comité a commencé à étudier les difficultés découlant de la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord SPS, ce qui nécessite un examen de la situation des zones exportatrices et importatrices en matière de parasites ou de maladies. Il est convenu de poursuivre l'examen de cette question en 2004.

8. Conformément à la procédure provisoire qu'il avait adoptée en octobre 1997, le Comité SPS a continué à surveiller l'utilisation des normes internationales.¹⁵ Le cinquième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale a été adopté par le Comité

⁹ JOB(03)/100.

¹⁰ G/SPS/26.

¹¹ G/SPS/27 et G/SPS/30 (sera distribué prochainement).

¹² Le programme de la réunion et les exposés présentés figurent dans les documents G/SPS/GEN/458, G/SPS/GEN/441 et G/SPS/GEN/450.

¹³ G/SPS/W/103/Rev.1.

¹⁴ Chine: G/SPS/GEN/378, Argentine: G/SPS/GEN/425 et corrigendum, Australie: G/SPS/GEN/429, Canada et Nouvelle-Zélande: G/SPS/GEN/430, Pakistan: G/SPS/GEN/436, Panama: G/SPS/GEN/438, Sénégal: G/SPS/GEN/441, Venezuela: G/SPS/GEN/442, Thaïlande: G/SPS/GEN/450 et Mexique: G/SPS/GEN/451.

¹⁵ G/SPS/11.

en juin.¹⁶ Le Comité a également réexaminé le fonctionnement de la procédure provisoire et est convenu de prolonger la procédure pour une période de 36 mois.¹⁷

9. Les Membres, le Secrétariat et les organisations ayant le statut d'observateur ont communiqué des renseignements concernant leurs activités d'assistance technique à chacune des réunions du Comité SPS. Au moment de la réunion d'octobre du Comité, 32 Membres avaient fait parvenir des réponses au questionnaire au sujet de leurs besoins en matière d'assistance technique.¹⁸

10. À sa réunion d'octobre, le Comité a procédé à l'examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine. Plusieurs Membres ont présenté des questions par écrit concernant la mise en œuvre par la Chine de ses obligations, et la Chine a répondu à ces questions ainsi qu'à d'autres questions soulevées au cours de la réunion.¹⁹

11. Le Comité SPS a continué d'accorder le statut d'observateur *ad hoc*, réunion par réunion, à l'Association européenne de libre-échange (AELE), au Système économique latino-américain (SELA), à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), à l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), au Groupe ACP et à l'OCDE. Il a poursuivi l'examen des demandes de statut d'observateur présentées par la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC), par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

12. Le Comité SPS a continué d'entretenir des relations de travail étroites avec le secrétariat de la CIPV, l'OIE et le secrétariat du Codex et a reçu des mises à jour régulières sur leurs activités.²⁰ D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont également communiqué des renseignements sur leurs activités, y compris leurs activités d'assistance technique.²¹

13. Le Comité est convenu du calendrier provisoire suivant pour les réunions ordinaires en 2004: 17 et 18 mars, 23 et 24 juin et 13 et 14 octobre.

¹⁶ G/SPS/28.

¹⁷ G/SPS/25.

¹⁸ Le questionnaire figure dans le document G/SPS/W/113, et les réponses à ce questionnaire ont été distribuées sous la forme d'addenda au document G/SPS/GEN/295.

¹⁹ Le rapport du Président au Conseil du commerce des marchandises figure dans le document G/SPS/29.

²⁰ G/SPS/GEN/439, G/SPS/GEN/449, G/SPS/GEN/380, G/SPS/GEN/406, G/SPS/GEN/407, G/SPS/GEN/437, G/SPS/GEN/393, G/SPS/GEN/404, G/SPS/GEN/447.

²¹ G/SPS/GEN/376, G/SPS/GEN/427, G/SPS/GEN/431, G/SPS/GEN/395 et G/SPS/GEN/408.